Collecte des résidus alimentaires

Matières acceptées

- Fruits et légumes ;
- Pains, pâtes et autres produits céréaliers ;
- Viandes avec les os et le gras, volailles, poissons avec les arêtes et fruits de mer ;
- Produits laitiers solides (beurre, fromages et yogourt) ;
- Oeufs et coquilles ;
- Desserts et sucreries ;
- Résidus de thé, de tisane et de café avec les sachets et les filtres en papier ;
- Papiers, cartons et vaisselle de carton souillés ;
- Serviettes de table, papiers à main et essuie-tout ;
- Cendres refroidies et bouchons de liège ;
- Cheveux et poils d'animaux ;
- Poussières, à l'exception de la poussière d'aspirateur ;
- Les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sont acceptés. (norme : BNQ 9011-911)

Le bac brun doit être déposé dans la ruelle, s'il y a lieu, ou sinon devant la résidence, les roues tournées vers la maison, avant 8 h le matin de la collecte.

Matières refusées

- Sacs de plastique ou oxobiodégradable ;
- Liquides ;
- Couches et produits sanitaires ;
- Litière pour animaux ;
- Matières faisant l'objet d'autres collectes (déchets, recyclage, résidus verts et résidus domestiques dangereux).

Ligne Info-Bacs
514 601-7863
infobacs.outremont@ville.montreal.qc.ca

Accès-Montréal
311
ville.montreal.qc.ca/outremont

Outremont Montréal